

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 20 décembre 2018 portant inscription au titre de l'année 2019 au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des directeurs des soins

NOR : SSAN1830918A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2014-9 du 7 janvier 2014 relatif au classement indiciaire des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière et aux emplois fonctionnels de directeur des soins de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté interministériel du 7 janvier 2014 relatif à l'échelonnement indiciaire de directeur des soins de la fonction publique hospitalière et à l'échelonnement indiciaire des emplois fonctionnels de directeur des soins de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs des soins en sa séance du 19 décembre 2018,

Arrête:

Article 1^{er}

Les directeurs des soins dont les noms suivent sont inscrits au titre de l'année 2019 au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des directeurs des soins:

Sont nommés à compter du 1^{er} janvier 2019:

1. AKLI Florencew.
2. ALLEAUME Marie-Joseph.
3. BLUGEON Nadine.
4. BOURBON Anne.
5. CARLETTA Karine.
6. COULAUD Mylène.
7. DAVY Jean-François.
8. DELCELIER Sandrine.
9. DELECROIX Sylvie.
10. DELPECH Annick.
11. DEMOCRITE Christophe.
12. DIVERCHY Marie-Françoise.
13. DUBOIS Fabienne.
14. FORET Anne-Marie.
15. FRAISSE Pascale.
16. GIRAUDET Nathalie.

17. HALNA Laurence.
18. JAVEL Patrick.
19. LAVOIVRE Christine.
20. LEFAURE Florence.
21. MABIT Isabelle.
22. MARCHAL Christine.
23. MEYER Christine.
24. MISMACQ Nicole.
25. MOINET Caroline.
26. MONCORGER Jeanne.
27. MONTES Véronique.
28. MORICEAU Christine.
29. MULLER Catherine.
30. NOVELLI Rosa.
31. PARCAY Stéphane.
32. PEOC'H Nadia.
33. PIERROT Niza.
34. SAUVAGE Sylvie.
35. SAUVAGEOT Christine.
36. THEOPHILE Marie.
37. ZECHSER Edith.

Article 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteur de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 décembre 2018.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
DANIELLE TOUPIILLIER